

	Report	2022. 50
Quilici, Catherine, veuve, ses héritiers		192. 00
Passano, Charles		251. 96.
Bocca, Antoine, de feu Thomas		72. 30.
Scamaroni, Guilleum		110. 00
Cassio, Joseph		114. 30.
	Total	2663. 06

Le Conseil, à l'unanimité de ses membres présents, accepte les procès-verbaux et les actes de vente précités et décide que la somme de deux mille six cent soixante-sept francs six centimes sera prélevée sur le reliquat des chemins vicinaux.

Prie l'Administration supérieure d'accorder l'urgence le commencement des travaux sur le nouveau chemin et d'y employer au moins six mille francs, non compris la somme portée plus haut.

La présente délibération sera soumise à l'approbation de M. le Préfet. approuvé deux mots rayés nuls.

M. le Maire
M. le Secrétaire
M. le Trésorier
M. le Rapporteur
M. le Préfet
M. le Maire
M. le Secrétaire
M. le Trésorier
M. le Rapporteur
M. le Préfet
M. le Maire
M. le Secrétaire
M. le Trésorier
M. le Rapporteur
M. le Préfet

Citation d'une séance du seize octobre mil huit cent quatre vingt sept
fontaine publique Présents Messieurs Monaco, Scamaroni, Mazure, Occhioni, Buge, Bidali, Riccardi, Capriata, Laigne, Lantieri et Serafino.

Deux expéditions ont été adressées au Conducteur des ponts et chaussées a fait connaître à M. le Maire que son administration serait disposée à reprendre les études de la source de Saint-Julien en vue de la création d'une fontaine publique dans l'intérieur de la haute ville.

Attendu que pour cela le Conseil municipal, par sa délibération du 20 décembre 1863, s'était engagé au nom de la commune, de prendre à sa charge le tiers de la dépense à laquelle donneront lieu les travaux de construction dont il s'agit et à se charger également du paiement des indemnités de terrain à occuper et des dommages, de l'achat des eaux et de l'entretien ultérieur des travaux.

Le Conseil tout en ratifiant la délibération indiquée ci-dessus, à la condition que le tiers de la source sera réservée aux arrosages, ne saurait trop prier l'Administration des ponts et chaussées d'accorder toutes les facilités possibles à la commune, en

vue de l'état de pauvreté dans laquelle elle se trouve, causé
par les mauvaises récoltes qui l'accablent depuis plusieurs
années. La population de Bonifácio lui en sera bien reconnaissante.

Pour la part contributive de la ville, un emprunt de vingt mille francs sera contracté à la Caisse du Crédit foncier, emprunt qui sera amorti pendant cinquante ans au moyen d'une imposition extraordinaire.

La présente délibération a été signée par tous les Conscillers
assistant à la séance. Approuvé en renvoi en marge

Murres *Mayer* *Cassidy* *J. T. Mearns*
L. G. G. G. *Oreochelone* *Alvord* *Bidal*
Sneyet *Shantieri*
J. L. G. G.

Vente de
Lettres

Séance du six octobre mil huit cent quatre vingt sept
Résidence de M^r Monaco, premier adjoint municipal
Le Conseil autorise, suivant expertise, enquête et approbation
de M^r le Préfet, la vente des parcelles de terrain, indiquées
dans les plans accompagnés de demande individuelle, demandés
par messieurs Serafino, Bucherot, Priat et Mourso-

Murara *Margot* *Capriole* *1st Tramarini*
Signa *Orchestra* *Alcornoque*
Widely *Long.* *Antoni*

Procès-verbal. L'an mil huit cent quatre vingt sept, le six novembre. Le Conseil
Municipal de la ville de Pontfarcy réuni, en session ordinaire, dans
la salle de la mairie, sous la présidence de M. le maire
Présents. Messieurs Monaco; Brecciarini; Ruget; Arcard; Laigne;
Bidal; Capriata et Lantier

Le Conseil ainsi constitué a procédé à la nomination d'une Commission composée de messieurs Girard, Bidali, Lantier et Laroque et d'un secrétaire dont le choix est tombé sur M^r Orcebone. M^r Girard a été adjoint au secrétaire officiel.

La présente délibération a été signée par tous les Conscillers

assurant à la séance,
à Bonifacio, les jours, mois et an que dessus.

Lafigne Capriata (Arcardi) Bidoli
Paget. Santucci
Munaco
P. L. Pina

Liste électorale

Le conseil municipal de la Commune de Bonifacio réuni en session ordinaire sous la présidence de M. le Maire

Deux copies ont été lues et présentées Messieurs Arcardi, Bidoli, Capriata, Lafigne, Santucci et Carrega, Jacques.

Le 6 novembre 1887, bien que régulièrement convoqués Messieurs Munaco, Samaroni, Rocca, Carrega, Barone, Migliorini, Santucci et Lucchini

Pour la délibération de la Commune, Messieurs Magara et Sorba

Le 6 janvier 1888 Présidents Messieurs Montepagano et Lucchini

M. le Président a donné lecture des dispositions législatives concernant la révision des listes électorales, ainsi que de l'arrêté de M. le Préfet en date du 27 septembre 1887, par lequel les conseils municipaux de département sont invités à désigner dans la session de novembre les délégués chargés de concourir à la révision des listes électorales, à partir du 1^{er} janvier 1888

M. le Président invite le conseil à procéder à cette nomination qui doit comprendre:

1^o Un délégué devant procéder avec le maire et le délégué de l'Administration, aux opérations préliminaires de la révision de la liste électorale;

2^o Deux délégués appelés à faire partie, avec le président, de la Commission chargée du jugement des réclamations en matière d'inscription sur la liste, comme en matière de radiation

Le conseil, après délibération, désigne M. Bidoli, Jean, pour remplir la mission indiquée au paragraphe 1^{er} ci-dessus, et M. M. Arcardi et Santucci pour remplir celle indiquée au paragraphe 2.

Arrêté délibéré, à Bonifacio, les jours, mois et an que dessus. —

Arcardi (Arcardi) Bidoli Santucci Carrega
Lafigne Paget Capriata
P. L. Pina

Prix du
Bail de la maison
Hachino affecté
au service d'une
école laïque

Séance du vingt novembre mil huit cent quatre vingt sept

La demande par laquelle mademoiselle Hachino, mariée ange,
expose qu'étant devenue propriétaire de l'école de la maison affecté
au service de l'école publique dirigée par M. Anard, en vertu d'un
acte en date du 19 juillet dernier, elle sollicite le Conseil à décider par
délibération que le prix du bail fixé à trois cents francs par an
suivant acte de location passé entre M. le Maire et l'ancien
propriétaire le 11 juillet 1884 et approuvé par M. le Préfet le 9 janvier 1885,
lui soit payé à partir du 1er octobre de cette année.

Le Conseil fait droit à la demande de cette demoiselle et décide
qu'à partir de cette dernière date les mandats pour loyer de la maison
indiquée ci-dessus lui seront mandats en son nom jusqu'à l'expira-
tion du bail.

Deux expéditions de cette délibération seront soumises à l'approbation
de M. le Préfet.

Ordonneur
Député
M. Anard
y Carrey
Lefèvre
Bryet
Capriat

P. Lefèvre

Séance du vingt novembre mil huit cent quatre vingt sept

Requis d'urgence
Une parcelle de
terrain demandée
à côté de celle
située au lieu dit Semola, dont il est devenu acquéreur
par M. Ricotte par laquelle doit être affectée à une case de ballage.

Cette délibération a été signée par tous les conseillers assistant à
la séance.

Ordonneur
Député
M. Ricotte
y Carrey
Capriat
Lefèvre

P. Lefèvre

Séance du vingt novembre mil huit cent quatre vingt sept

Situation financière
de la commune
Attestant qu'il résulte de l'état de situation financière dressé le 18 novembre
courant par le Receveur municipal de cette commune que celle-ci est
en déficit de 1340 francs 69
que moyennant les économies que le Conseil municipal peut faire sur les

Deux budgets de l'exercice courant et qui sont les suivantes:

Article	41.	B. P.	Reparation des maisons d'école	30
44	Item	Entretien de la maison communale	35	
45	Item	Item du mobilier des écoles	50	
46.	Item	Renouvellement du mobilier scolaire des garçons	80	
48	Item	Item des filles	40	
61	Item	Salariage et balayage	300	
76.	Item	Indemnité du t ^r à la ville	15	
78	Item	Dépenses imprévues communales	80	
4.	B. S.	Remise de la loi de la loi	80.	
13.	45	Droits d'insinuation affranchis aux baux de maisons		
		École	14. 30	
30	Item	Frais de la Fête Nationale	70. 00	
				Total 774. 30
Le déficit se réduira à				566. 49

à celui-ci il convient d'ajouter les dépenses suivantes toutes d'une
indispensable nécessité et dont la plupart sont déjà dues:

Dépenses imprévues et frais de la Fête nationale en 1886	80. 40
Fourniture d'une grande baraque pour le service de l'école	164. 50
Réparation faite aux murs extérieurs d'une boutique communale	32. 60
Complément des frais d'élaciage et de balayage en 1886	100. 00
Réparation des matrices cadastrales	2. 50
Don de l'Atlas parcellaire	85. 00
Location pour 1886 et 1887 d'un terrain militaire affecté au marché aux poissons	10. 00
Réparation faite à la porte du viclor en 1886	6. 00
Don pour transport de tables à l'occasion d'élections	6. 00
Don à M. Paul Dupont pour ouvrages administratifs	15. 25
Complément des frais de l'inventaire général des archives de la mairie	115. 00
Rédaction d'un plan des terrains mis en vente du faubourg	60. 00
Complément pour 1887 de l'école de filles de la haute ville	20. 00
Entretien de la chapelle St. Roch de 1886 à 1887	15. 00
Réparation des latrines et de la loge communales	100. 00
Somme due à M. Samaroni, Huto, et résultant d'une condamnation	1062. 48
Total	2441. 52

Réduction faite des produits arrivés des droits d'octroi, quand il était géré par
le Receveur Lantieri pour le compte de la ville, et dont le recouvrement
ne pourra par conséquent cette année-ci, le déficit communal et de 2121 francs,
22 centimes

attendu que cette situation est faite à la ville de Montfaccio parce que les
subventions montant à deux mille vingt-un francs, vingt-deux
centimes relatives aux loyers des maisons d'école pour les deux dernières années
dues suivant les lois des Finances des 21 mars et 8 août 1887 et les instructions
qui régissent le service de l'instruction primaire n'ont pas encore été versées

dans la caisse communale.

Que cette somme est absolument nécessaire pour payer l'urgence
toutes les sommes créées au budget supplémentaire de 1887 et
les autres émises ci-dessus, suivant leur classification, qui ne s'y
trouvent point inscrites.

Le Conseil municipal se espère que M. le Préfet de la Corse aura
la bonté de transmettre l'urgence une copie de cette délibération à
M. le Ministre de l'Instruction publique, afin qu'il daigne
ordonner au plus tôt le versement dans la caisse communale
de la somme précitée de deux mille vingt-un francs, vingt
deux centimes. Dès que l'avis de versement aura été donné à M.
le Préfet, ce haut magistrat s'empressera, - le Conseil municipal
ne pouvant trop le prier, - d'approuver, dans la mesure du possible,
la présente délibération, afin que les dépenses qui y sont détaillées
soient payées en suivant l'ordre où elles se trouvent placées et que
ce corps puisse régulièrement dresser le projet du budget pour 1888.

Cette délibération, après lecture faite, a été signée par tous les
Conseillers assistant à la séance.

à Bonifacio, les jour, mois et an que dessus.

Quintini *Bidali* *Antoni* *Quard* *y Carrezo*
Lafigne *Capriaty* *Borget*
P. Perofini

Création d'un
abattoir public

Séance du vingt novembre Mil huit cent quatre vingt sept

Sur la délibération en date du vingt huit août dernier relative
à la création d'un abattoir public au lieu dit Campore marcello
au mode d'exécution et de paiement des travaux nécessaires pour cet
objet.

Le Conseil approuve les pièces du projet dressé par M. Lafigne,
adversé à M. le sous Préfet, homme de l'art désigné par ce corps, et dont la dépense
estimative s'élève à mille six cent quarante trois francs, huit
centimes.

Fixe à un centime par kilogramme de viande de toute espèce le droit
à percevoir sur les animaux de boucherie à abattre.

La présente délibération a été signée par tous les Conseillers assistant à
la séance.

Quintini *Bidali* *Antoni* *Quard* *y Carrezo*
Lafigne *Capriaty* *Borget*
P. Perofini

Mention de convocation

Du dix-décembre mil huit cent quatre-vingt-sept.
Convocation urgente du conseil municipal pour la session extraordinaire de demain, à une heure de relevée

Le maire,

J. Chapuis

Dépense de la purge des hypothèques sur quinze parcelles de terrain à occuper par le chemin vicinal N° 8.

Le dix mil huit cent quatre-vingt-sept, le dix du mois de décembre le conseil municipal de la commune de Bonafacio réuni, en session extraordinaire, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. le maire

Présente messieurs Savigne, Rugot, Capriata, Ricard, Oracchini, Santoni, S. Carrega, Bidali et Lambertini
Absents messieurs Marica, Scamaroni, Magare, Meglia, Lucchini, Serba, Carrega, Jacques et Rocca.

approuvée le 30 décembre 1887

Le conseil, ainsi constitué, a procédé à l'élection d'un secrétaire dont le choix est tombé sur M. Oracchini qui a accepté ces fonctions

Par la lettre de M. le Sous-Préfet de Sartène en date du 29 novembre dernier relative à la somme de deux mille six cent soixante francs, six centimes, montant des indemnités dues à divers propriétaires pour terrains devant servir à l'établissement du chemin vicinal ordinaire N° 8, à prélever sur le reliquat des chemins vicinaux

Par la délibération municipale du vingt octobre dernier le conseil décide M. le Maire de faire remplir les formalités de la purge des hypothèques s'étendant sur les quinze parcelles de terrain désignées dans la délibération précitée et dont l'occupation est nécessaire pour l'exécution du dit chemin

La présente délibération a été signée par tous les conseillers assistant à la séance

Signe Eluardi, Oracchini, Capriata, Bidali, Santini
Rugot, Carrega
J. Chapuis

Séance du dix décembre mil huit cent quatre-vingt-sept

Commissionnaires répartiteurs

Liste de présentation des candidats pour la nomination des répartiteurs de 1888.

Répartiteurs titulaires - candidats résidant dans la commune
ceux qui sont Bidali, Jean, propriétaire et conseiller municipal; Carrega, Brasme et Oracchini
et adressés au Nicolas, Jean; Castella, Pierre; Moneglia, Pierre; Santoni et Nicusso, Antoine
Sous-Préfet

Marie, propriétaires à Bonifacio

Candidats forains

Bernardini, Hector; Compagnette, Jérôme; Serra, Jean-François,
propriétaires à Tacta; Marini, Jean-André, propriétaire à Portoveneto

Répartiteurs suppléants: Candidats résidant dans la commune
Lantieri, Antoine; Santini, Mathieu; Bidali, Joseph; Schiavini, Dominique;
Cassistro, Antoine-Marie et Rocca, Thomas, de Vincent, propriétaires à Bonifacio

Candidats forains

Timidari, Paul-Noël; Lanfranchi, François; Lanonici, Jean-Baptiste,
propriétaires à Figari; et Luchini, Jean, propriétaire à Chessa

Cette liste de présentation a été signée par les conseillers assistant
à la séance.

L. Santini
M. Santini

Capriata
Capriata

Bidali
Bidali

F. Chopin
F. Chopin

Élection des Délégués
pour révision des listes
électorales

Quatre copies ont été
adressées respectivement
au Préfet le 7 janvier

L'an mil huit cent quatre-vingt huit, et le six janvier
le Conseil municipal de la commune de Bonifacio réuni, en session
extraordinaire, sous la présidence de M. le maire

Étaient présents Messieurs Scamaroni, Crecchioni, Vicari, Lantieri
Bidali, Capriata, Lantieri, Carrega, Jacques et Rugot
Absents Messieurs Mazure, Rocca, Monaco, Meglia, Carrega,
Crasme, Santini, Sorba et Lucchini

M. Crecchioni a été élu secrétaire

M. le Président a donné lecture des dispositions législatives
rappelées ci-dessus, ainsi que de l'arrêté de M. le Préfet en date du
27 septembre 1887, par lequel le Conseil municipal du
département sont invités à désigner les Délégués chargés de concourir
à la révision des listes électorales, à partir du 1^{er} janvier 1888.

M. le Président invite le Conseil à procéder à cette nomination
qui doit comprendre

1^{re} Un Délégué devant procéder avec le Maire et le Délégué de
l'Administration, aux opérations préliminaires de la révision de
la liste électorale;

2^e Deux Délégués appelés à faire partie, avec le précédent, de
la commission chargée du jugement des réclamations en
matière d'inscription ou de radiation, comme en matière de
radiation.

Le Conseil, après délibération, désigne M. Bidali, Jean, pour
remplir la mission indiquée au paragraphe 1^{er} ci-dessus, et
Messieurs Vicari, Vincent et Lantieri, Antoine, pour remplir la
celle indiquée au paragraphe 2.

ainsi délibéré à Bonifacio, les jours, mois et années dessus dits, et ont signé au registre tous les conseillers qui ont assisté à la séance.

Antier *Pugot* *Capriaty* *Carreya* *Pidal*
Le Maire *P. Hofer*

De premier février mil huit cent quatre vingt huit

Mention de convocation

Convocation du conseil municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour la session ordinaire qui s'ouvrira le cinq de ce mois, à deux heures de relevée

Le Maire
P. Hofer

Procès-verbal d'ouverture de la session de février 1888

Le mil huit cent quatre vingt huit, le cinq février le conseil municipal de la ville de Bonifacio réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. le Maire, Vu l'arrêté de M. le Préfet de la Corse en date du ... relative à l'ouverture de la session de février courant

Présents Messieurs Monnier, Maguère, Carreya, Jacques, Lucchini, Carreya, Basini, Pidal, Capriaty et Landieret Larigne

Le conseil a procédé : 1.° à l'ouverture de la dite session; 2.° à la nomination d'une commission composée de Messieurs Maguère, Pidal, Carreya, Jacques, Carreya, Basini et Lucchini; 3.° à l'élection d'un secrétaire officiel, 4.° à l'élection d'un secrétaire auxiliaire. Messieurs Landieret, conseiller municipal et Arnardi, Barthélemy. Louis ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées. La présente délibération a été signée par tous les conseillers assistant à la séance

Lucchini *Carreya* *Capriaty* *Carreya* *Pidal* *Monnier* *Antier* *P. Hofer*

Création d'une station de canot de sauvetage à Bonifacio.

Séance du cinq février mil huit cent quatre vingt huit. M. le Maire a communiqué au conseil la circulaire de M. le Préfet de la Corse en date du 22 décembre dernier relative à la subvention approuvée le 27 février à appliquer à la création d'une station de canot de sauvetage à

Bonifacio a appelé l'attention de ce corps sur cette œuvre
éminemment humanitaire

Le Conseil regrette que l'extrême besoin dans lequel se trouve
la commune ne lui permette de voter quant à présent
que la somme de cent francs à prélever sur les premiers
fonds disponibles

Cette délibération prise à l'unanimité, a été signée par tous
les conseillers assistant à la séance. Deux copies en seront
adressées à M. le Préfet de la Corse

Magnan *Capriata* *Larigna* *Y Cuneja*
Lucchini *Quaranta* *M. Cange*
V *Bedal* *Abanti*
Scarpino

Oris sur la
vente de cinq
parcelles de
terrain

Séance du cinq février mil huit cent quatre vingt huit

Le Conseil approuve les procès-verbaux d'expertise et l'expertise
relative à l'abandon de cinq parcelles de terrain à consentir
à Messieurs Scarpino, Maire, Scias, conseiller général, Bucherol, juge
de paix et Musso, Joseph, propriétaire

Magnan *Capriata* *Larigna* *Y Cuneja*
Quaranta *Lucchini* *M. Cange* *Bedal*
V *Abanti*

Deux expéditions ont
été adressées au Sous-
Préfet le 7 février

Séance du cinq février mil huit cent quatre vingt huit

Remerciements attendu que sur la demande de M. D'Espeiras, chef de
à M. D'Espeiras bureau au Ministère de l'Agriculture, le Ministre de ce
chef de bureau Département a bien voulu, par arrêté du 6 décembre
au Ministère de l'Intérieur accorder à notre ville une collection d'ouvrages agricoles
l'Agriculture

Une copie a été adressée
à M. D'Espeiras le 9
février

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres
présents et bureau de témoigner à cet enfant de notre ville
toute sa gratitude pour la nouvelle marque de sympathie
qu'il vient de donner à ses concitoyens.

Pie M. le Maire. Il a adressé à M. D'Espeiras une copie
de cette délibération signée par tous les conseillers présents